



RENCONTRE AVEC

CHRISTOPHE EBERLÉ ACTUAIRE ASSOCIÉ, PRÉSIDENT D'OPTIMIND

«L'impact de la crise sur les assureurs reste limité»

Parce qu'il intervient au cœur de l'évaluation des risques et de la prévision financière, un actuaire est l'un des mieux placés pour apprécier les conséquences de la crise sur les acteurs français du secteur.

SA CARRIÈRE

Christophe Eberlé, 36 ans, est diplômé du magistère d'actuariat de Strasbourg. Actuaire qualifié membre de l'Institut des actuaires, il est en par ailleurs administrateur.

- 1996 à 1999 Responsable technique à la Hénin vie (groupe Suez).
- 1999 Actuaire produits chez Partner Re.
- 2000 Fonde la société de conseil Optimind (actuariat, assistance à maîtrise d'ouvrage, décisionnel et informatique), qu'il préside, et où il pilote le métier de l'actuariat conseil.

Depuis votre position d'actuaire conseil, que vous inspire le discours sur la solidité du système financier français ?

En tant qu'actuaire conseils, nous intervenons auprès des organismes d'assurances. Plutôt que de crise financière, je préfère parler de crise bancaire. Ses impacts sur les assureurs restent assez limités. Concernant la solidité du système français, le concept de banque universelle confère aux établissements européens une grande résistance à la crise, grâce à la diversité des métiers exercés. Bien sûr, ce modèle n'est pas un garde-fou contre toute dérive, on le voit avec Fortis. Quant au régime prudentiel Bâle 2, il n'a pas alerté les banquiers ou les autorités de contrôle voilà un an. C'est la principale limite du régime prudentiel bancaire, son rôle prospectif n'a pas été tenu. En même temps, nul besoin de dénoncer tout en bloc. Le système bancaire européen semble tenir le coup en dépit des «subprimes». Le fait qu'une banque française [NDLR : la Société générale] ait dû, en plus des «subprimes», faire face à d'autres soucis et ait tenu le choc est encourageant. Simplement, Bâle 2 commence à dater dans un environnement qui évolue très vite. **Qu'en est-il de Solvabilité 2, largement inspiré des règles prudentielles des banques ?**

Solvabilité 2 sera plus complet et prospectif que Bâle 2. La prise en compte de tous les risques est une différence fondamentale entre les deux régimes. Quand Bâle 2 ne prend en compte que trois risques, Solvabilité 2 les approche tous



PHOTO: LUC FÉRENON

– de la souscription au risque opérationnel. Ensuite, la calibration retenue dans Solvabilité 2 pour le besoin en capital est nettement plus prudente que dans Bâle 2. Enfin, les assureurs ont une culture du risque plus développée.

La titrisation des risques de crédit est l'une des causes de la crise. Le mécanisme diffère-t-il dans l'assurance ?

La titrisation immobilière, dans le cadre des «subprimes», a été désastreuse pour l'image du mécanisme. La raison de cet échec est liée aux sous-jacents de très mauvaise qualité qui ont été titrisés. Dans l'assurance, la titrisation est fondamentalement différente : celle des événements naturels titrise un événement rare d'une forte amplitude avec un aléa fort. Les risques d'assurance sont historiquement mieux gérés et contrôlés par les compagnies et le mécanisme est encadré par Solvabilité 2. Enfin, le caractère aléatoire des risques d'assurance était absent de la titrisation des «subprimes».

L'avantage de la diversification géographique est-il remis en cause par une crise mondiale ?

Du point de vue de l'assurance et des risques couverts (auto, mortalité...), la diversification géographique reste essentielle. Une épidémie au Japon ne sera pas forcément présente en Europe. De même, la réglementation autoroutière allemande ne s'appliquera pas au Royaume-Uni.

Y a-t-il un profil d'entreprise d'assurances plus exposé ?

En matière d'impact sur les résultats annuels, la solvabilité restant bonne, ceux qui commercialisent des produits d'épargne sont plus exposés. Une bonne partie de leurs résultats va s'effriter, voire s'effondrer. C'est mécanique : une chute de 20% sur les marchés financiers correspond à une baisse de 20% des frais de gestion des UC, assis sur les encours. En outre, certaines provisions pèseront sur les comptes – risque de renonciation ou garanties plancher. Logiquement, les bancassureurs sont plus exposés. S'ils restent un élément central des résultats de leur maison mère, ils sont logés à la même enseigne en termes de restriction budgétaire. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANE TUFFÉRY



« Les assureurs qui commercialisent des produits d'épargne sont plus exposés. C'est mécanique. »